

Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2026

“Dys” : un « parcours du combattant » pour les familles, de l'accès aux soins à leur financement

A l'occasion de la 20e journée nationale des Dys, la Fédération française des Dys et Poppins, dévoilent les résultats d'une consultation réalisée par OpinionWay et consacrée au parcours de vie des Dys. Accès aux professionnels de santé, délais d'attente, coût de la prise en charge, les difficultés s'ajoutent au fort impact sur l'organisation et la vie professionnelle de toute la famille. Heureusement, la prise de conscience progresse, et les enfants dys peuvent désormais bénéficier de dispositifs numériques pris en charge par l'Assurance maladie.

Une prise en charge des troubles dys lente et semée d'obstacles

Si le diagnostic tend à être posé plus tôt qu'auparavant, en moyenne à 7 ans, le parcours de soins des personnes Dys demeure complexe. Ainsi, **94% des parents interrogés déclarent avoir rencontré au moins un obstacle dans l'accès aux soins de leur enfant**, parmi lesquels le manque de places chez les professionnels (73%) ; la longueur des délais annoncés (51%) et le manque d'information (43%).

Les délais restent un enjeu particulièrement important. Parmi les parents dont l'enfant est actuellement pris en charge ou l'a été, 38% déclarent avoir attendu au moins un an entre la première demande de rendez-vous et le début de la prise en charge.

Aujourd'hui encore, 24% des parents interrogés se déclarent sans solution de prise en charge.

« L'accès au parcours de santé est une problématique majeure et il y a encore une méconnaissance des familles sur les aides qui leur sont proposées. 1 parent sur 2 ne connaît pas les Plateformes de Coordination et d'Orientation qui peuvent être une véritable ressource dans le parcours de soin pour lutter contre l'errance thérapeutique qui constitue une véritable perte de chance », déclare Nathalie Groh, présidente de la Fédération française des Dys.

Ces difficultés d'accès aux professionnels de santé engendrent un épuisement chez les parents : 94% d'entre eux parlent d'un « parcours du combattant », et 90% se sentent épuisés par la situation. Le manque de soutien est évoqué par une large majorité des parents, qui se sentent souvent seuls (88%) à défendre sans cesse leur enfant (88%).

Un coût financier et professionnel qui pèse sur toute la famille

Alors que la prise en charge peut s'avérer longue, le poids financier pèse également. Près d'un parent sur deux d'enfants dys (44%), a **déjà renoncé à un soin ou à un bilan pour leur enfant faute de disposer des ressources financières nécessaires, dont 26% qui ont abandonné à plusieurs reprises.**

Cette charge financière s'inscrit dans la durée, puisque **22% des parents déclarent un reste à charge annuel d'au moins 1 000 euros**, après remboursements et aides éventuelles.

Mais le coût de la prise en charge ne se mesure pas uniquement au plan financier. **61% des parents ou aidants ont dû adapter leur temps de travail** pour permettre à leur enfant de bénéficier d'une prise en charge adaptée (recours au télétravail, passage à temps partiel, interruption d'activité ou encore changement de poste).

Des conséquences lourdes sur le quotidien des enfants

Si les parents se résolvent à autant de sacrifices, c'est en raison des **conséquences particulièrement lourdes** que les troubles "Dys" font peser sur la vie quotidienne de leur enfant. La quasi-totalité des parents rapporte que leur enfant est fatigué par les efforts demandés à l'école (94%, dont 64% très souvent). Les devoirs constituent un moment de conflit régulier (84%) et trois quarts des enfants en viennent à se dévaloriser en s'estimant nuls ou incapables (75%).

Au-delà des résultats scolaires, les troubles "Dys" exposent les enfants à des **réactions blessantes de leurs camarades** : un tiers des parents explique même que leur enfant se plaint souvent (31% au total dont 11% très souvent) de moqueries à cause de ces troubles. La situation est encore plus grave pour les enfants pas encore pris en charge, dont 39% des parents font état de moqueries.

Pour alléger les difficultés des personnes atteintes de troubles "Dys" et de leurs proches, les adultes "Dys" et les parents d'enfants "Dys" identifient **deux mesures prioritaires** : **le remboursement des prises en charge qui ne le sont pas encore, cité par 51% des parents et 42% des adultes dys**. Ensuite, **une formation systématique aux troubles dys pour les enseignants, citée par 51% des parents et 36% des adultes**.

Des difficultés qui se prolongent à l'âge adulte

Les conséquences d'une prise en charge insuffisante ou tardive peuvent se prolonger bien au-delà de la scolarité. Parmi les adultes "Dys" interrogés concernés par ces difficultés, **91 % déclarent au moins une conséquence sur leur parcours scolaire**. Ils sont notamment **45 % à estimer avoir atteint un niveau d'études inférieur à leurs capacités réelles**, 37 % à avoir redoublé et 24 % à avoir abandonné leurs études.

Ces répercussions se retrouvent également dans la vie professionnelle. **85 % déclarent au moins une conséquence sur leur parcours professionnel** : 42 % évoquent des difficultés à s'adapter à leur poste, 41 % des difficultés relationnelles avec leurs collègues et leur hiérarchie et 34 % le fait d'occuper des emplois en dessous de leurs compétences.

« Quand plus d'un enfant dys sur trois a attendu au moins un an avant le début de sa prise en charge et qu'il est établi que les interventions sont significativement plus efficaces lorsqu'elles sont précoces, l'accès aux soins doit devenir une priorité nationale. Si le remboursement de Poppins par l'Assurance maladie est en ce sens une avancée, les deux volontarismes doivent aller de pair : financer davantage de professionnels de santé et soutenir l'émergence des dispositifs médicaux validés qui prolongent leurs prises en charge. », déclare François Vonthron, CEO et cofondateur de Poppins.

Les programmes de la 20e Journée nationale des Dys :

- [Programme du vendredi 9 octobre 2026](#)
- [Programme du samedi 10 octobre 2026](#)

Méthodologie :

Le « Baromètre FFDys x Poppins » réalisé par OpinionWay a été réalisé auprès de 3 534 parents d'enfants atteints d'un trouble dys, ainsi que 332 adultes atteints d'un trouble dys.

La consultation, ouverte du 14 septembre au 1er octobre 2026, a été effectuée par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview).

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : "Consultation OpinionWay pour Poppins et FFDys" et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

À propos de la Fédération française des Dys

Créée en 1998, la FFDys est une Fédération représentant les personnes avec des troubles « Dys » et leurs familles. Active depuis plus de 28 ans, c'est une fédération d'associations nationales et de collectifs associatifs départementaux ou régionaux dédiés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages, en particulier la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie.

Composée de bénévoles, la FFDys agit pour faire connaître et reconnaître les troubles Dys, elle a pour objectif d'améliorer la prise en charge et l'insertion scolaire, professionnelle et sociale des enfants et adultes avec des troubles Dys. Interlocutrice reconnue par les pouvoirs publics, la Fédération a permis d'importantes avancées pour la reconnaissance et la prise en charge des troubles cognitifs spécifiques développementaux. Elle s'appuie sur son comité scientifique composé de chercheurs, de praticiens et d'experts de l'éducation et de la santé. Elle siège aux différentes instances suivantes : CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), Comité national TND, Groupement d'intérêt scientifique TND, Comités nationaux de suivi de l'école inclusive et de l'Université inclusive, Commission Accessibilité exception handicap, Collectif Handicaps des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés, Comité d'entente handicap du Défenseur des Droits. La Fédération est membre de l'European Dyslexia Association (40 organisations dans 24 pays en Europe), et du CFHE (Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes et Internationales).

Suivez toute l'actualité de la FFDys sur www.ffdys.fr

et suivez-nous sur :  [ffdys](#)  [FFDys](#)  [FFDysfrance](#)

À propos de Poppins

Fondée en 2018 et issue de l'École polytechnique, Poppins est une société spécialisée dans le développement d'outils de rééducation à destination des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement. Doté du marquage CE, son premier dispositif médical permet aux enfants dyslexiques d'améliorer leur fluidité de lecture, principal marqueur de ce trouble. Poppins se présente sous la forme d'un jeu vidéo qui se joue sur tablette et smartphone. Poppins est le fruit de développement clinique et scientifique depuis 2017 mené dans le cadre d'une collaboration entre des ingénieurs, des professionnels de santé comme les équipes du Pr. David Cohen de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) et du Pr. Michel Habib de l'hôpital La Timone à Marseille, et des professionnels du jeu vidéo. Dans un souci de proposer une prise en charge globale à la fois pour les enfants et les parents, Poppins a enrichi sa thérapie numérique d'un accompagnement des parents et d'une communauté de parents co-crée avec la Fédération Française des Dys (FFDys) et la MAE. En 2025, la revue [Scientific Reports \(Groupe Nature\)](#) a publié les résultats d'une étude démontrant l'impact de Poppins sur l'amélioration de la lecture des enfants dyslexiques. En juillet 2026, Poppins devient le premier dispositif médical numérique à visée thérapeutique à être remboursé en anticipé par l'Assurance Maladie.

Plus d'informations sur Poppins sur www.poppins.io

Contacts presse :

presse@poppins.io

Caroline Wilz (iconic.) - 06 42 48 27 25

Rachel Wainstein (iconic.) - 06 12 28 28 54